

ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES AU BURKINA FASO – LE 22 NOVEMBRE 2020



DECLARATION PRELIMINAIRE

I- INTRODUCTION

- 1- Le Burkina Faso a organisé des élections présidentielle et législatives le dimanche 22 novembre 2020.
- 2- En application des dispositions du Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (2001), **Son Excellence Monsieur Jean-Claude Kassi BROU**, Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a déployé une Mission pour observer les élections présidentielle et législatives. Cette Mission s'inscrit dans la poursuite des efforts de la CEDEAO pour accompagner le Peuple burkinabè en vue de la tenue des élections crédibles, transparentes, inclusives et sans violence.
- 3- La MOE est dirigée par **Son Excellence M. Kabiné KOMARA, ancien Premier Ministre de la République de Guinée**. La Mission est constituée de fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères des Etats membres, d'Experts en questions électorales, de membres du Parlement de la CEDEAO, d'Ambassadeurs accrédités près la CEDEAO, d'Anciens Ministres, d'Officiers Supérieurs, d'Officiers Généraux, de professionnels des médias et de membres de la Société civile.
- 4- La Mission a également bénéficié de l'appui du Représentant résident de la Commission de la CEDEAO au Burkina Faso, **S.E.M. Tiéna COULIBALY**, et de l'assistance technique d'une équipe de la Commission de la CEDEAO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I' or a similar character.



conduite par le Général **Francis A. BEHANZIN**, Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité.

II- APPUI DE LA CEDEAO AU PROCESSUS ELECTORAL

- 5- Conformément à sa tradition de solidarité régionale, la CEDEAO a accompagné le Burkina Faso dans la création d'un environnement propice à la tenue des élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020.

Dans ce cadre, une mission conjointe de solidarité de haut niveau CEDEAO-Union africaine a séjourné au Burkina Faso du 12 au 14 novembre 2020. La mission a été reçue en audience par Son Excellence, **M. Roch Marc Christian KABORE**, Président du Faso. La mission a également eu des consultations avec diverses parties prenantes et institutions impliquées dans le processus électoral, à savoir les partis politiques et leurs candidats, la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le Conseil constitutionnel et les Ministères ayant des charges précises dans l'organisation en vue d'évaluer le niveau de préparation desdites élections.

- 6- Par ailleurs à la demande des acteurs politiques burkinabè, un audit du fichier électoral a été réalisé par des experts internationaux avec l'appui de la Commission de l'Union africaine (UA), l'Union Européenne (UE), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et la CEDEAO. Cet audit a contribué à crédibiliser davantage le fichier électoral et améliorer le climat politique ainsi que la confiance entre les parties prenantes au processus électoral.

- 7- A partir du 29 octobre 2020, la Commission de la CEDEAO a déployé une équipe de quatre experts spécialistes d'opérations électorales, de questions juridiques, genre et prévention des conflits et médias et communication. Cette équipe a été renforcée par l'arrivée d'une Mission d'observation électorale à long terme (MOELT) au Burkina Faso, de 10 membres. A ces deux missions, s'est ajoutée une Mission d'observation électorale à court terme (MOECT) de 70 membres. Ainsi complétée, la Mission d'observation électorale de la CEDEAO forte de 84 membres a été déployée dans toutes les 13 régions du Burkina Faso pour observer les phases pré-électorale, électorale et post-électorale.

- 8- Une assistance financière a été également fournie par la CEDEAO pour soutenir le processus électoral.

III- CONTEXTE POLITIQUE PREPARATOIRE DES ELECTIONS

- 9- La Mission a noté que les acteurs politiques, la Société civile et le Gouvernement ont engagé de longues dates, les initiatives en vue de créer un climat de consensus pour des élections apaisées. Parmi ces initiatives, il convient de noter le dialogue politique, l'adoption du code électoral et l'audit du fichier.
- 10- C'est aussi dans ce cadre que les candidats et partis politiques ont signé le 26 octobre 2020, un Pacte de bonne conduite sous l'égide du Conseil supérieur de la communication (CSC). Les signataires de ce Pacte se sont fermement engagés pour une campagne électorale apaisée et l'acceptation des résultats par tous les acteurs impliqués dans le processus électoral.
- 11- Des mesures exceptionnelles ont été prises, de commun accord, par les acteurs politiques et mises en œuvre par la CENI, notamment en ce qui concerne les personnes déplacées internes (PDI).
- 12- Pour la première fois, dans l'histoire politique du Burkina Faso, le vote a été ouvert aux Burkinabès de la diaspora.

IV- CAMPAGNE ÉLECTORALE, SÉCURITÉ ET MÉDIAS

- 13- La Mission note que la campagne électorale a eu lieu dans toutes les régions du pays, à l'exception des régions où il avait été déjà convenu que les élections ne pourraient pas avoir lieu pour des raisons de sécurité. Elle regrette cependant les incidents survenus sur le plan sécuritaire, en l'occurrence l'attaque du 11 novembre 2020, dans la province d'Oudalan, qui a conduit à la perte de 14 soldats. La Mission note qu'en dépit de tels événements, les candidats et les partis politiques ont pu mener campagne activement, pacifiquement et diffuser leurs différents messages auprès de l'électorat.

- 14- La Mission note également que l'Etat a pris des dispositions pour assurer la sécurité des candidats à l'élection présidentielle pendant la campagne électorale et, plus généralement, tout au long du processus électoral.
- 15- La Mission note aussi le bon niveau de la mobilisation citoyenne autour du processus, le plaidoyer et la sensibilisation des électeurs menés par la société civile pour assurer une atmosphère propice à des élections crédibles, inclusives et sans violence.
- 16- La Mission note encore que, conformément à la loi, le Conseil supérieur de la communication (CSC) a créé les conditions nécessaires à un accès équitable des candidats et partis politiques aux médias publics et, plus généralement, à un équilibre de l'information, notamment dans les médias privés.
- 17- La Mission d'observation électorale note, enfin, que le Conseil constitutionnel joue le rôle qui lui a été imparti par la Constitution et les textes de lois en vigueur dans le cadre du processus électoral en vue des élections du 22 novembre.

V- CONSULTATIONS PRE-ELECTORALES ET DEPLOIEMENT

a- Consultations pré-électorales

- 18- Dans le cadre de sa mission, le Premier Ministre KOMARA a eu des séances de travail avec le président du Conseil constitutionnel, le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et le président du Conseil supérieur de la Communication (CSC). A chacune de ses occasions, Monsieur KOMARA a remercié ses interlocuteurs pour le travail abattu par leurs institutions dans le cadre du processus électoral. Il leur a aussi fait des suggestions dans le même cadre.
- 19- Monsieur KOMARA a aussi eu des séances de travail avec des Organisations de la Société Civile (OSC) qu'il a vivement remerciés pour leur implication de longues dates dans la création d'un climat consensuel. Il les a exhorté à user de leur influence pour contrer certaines velléités naissantes pouvant contrarier le bon déroulement du processus.
- 20- Monsieur KOMARA a eu une séance de travail avec l'Ambassadeur de l'Union Européenne entouré d'experts électoraux. Les discussions ont porté sur l'appui technique et financier de l'Union Européenne au processus électoral burkinabè.

- 21-** Monsieur KOMARA a rencontré le Chef de file de l'opposition politique pour faire le point de l'état de préparation des élections. Il l'a remercié et à travers lui l'ensemble des partis de l'opposition pour tous les efforts qu'ils ont déployé afin d'arriver à un consensus sur l'ensemble des questions ayant prévalu à la préparation des élections. Il a enfin prôné la nécessité de maintenir ce climat de sérénité.
- 22-** Enfin, le Chef de Mission d'observation de la CEDEAO a été reçu en audience par **S.E.M Roch Marc Christian KABORE**, Président du Faso, également candidat à l'élection présidentielle du 22 novembre 2020. Le Chef de mission a salué les efforts déployés par le Président du Faso et l'ensemble de la classe politique pour créer de manière consensuelle un climat favorable à des élections apaisées.
- 23-** Le Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité de la CEDEAO, le **Général Francis A. BEHANZIN** a eu une séance de travail avec la Haute Hiérarchie des Forces de Sécurité pour s'assurer des dispositions prises pour sécuriser le processus électoral.

b- Déploiement

- 24-** Les équipes d'observation de la CEDEAO ont été déployées dans vingt-neuf (29) provinces des treize (13) régions du Burkina Faso.

VI- OBSERVATION

A/ Ouverture, déroulement du vote et décompte des voix

- 25-** Trois cent quatre-vingts (380) bureaux de vote dans vingt-neuf (29) provinces des treize (13) régions ont été visités par les observateurs de la CEDEAO. Après une évaluation et une analyse des informations transmises à la salle de situation de la CEDEAO par les observateurs déployés sur le terrain, et une séance de débriefing avec ces derniers à leur retour du terrain, la Mission a noté ce qui suit :
- a. Sur 72 bureaux de vote visités à l'ouverture, deux incidents ont été enregistrés.
 - b. Les 72 bureaux de vote visités à l'ouverture disposaient du matériel électoral et tous les agents étaient présents.
 - c. Aucun problème opérationnel et logistique majeur n'a été signalé ou observé.

- d. Il était généralement facile pour les électeurs de localiser ou d'identifier leurs bureaux de vote, en dépit de l'omission des noms de quelques électeurs sur la liste de leurs bureaux de vote.
- e. Les listes d'électeurs n'étaient pas affichées à l'entrée de la plupart des bureaux de vote.
- f. Les opérations de vote ont commencé à 06h00 et se sont terminées à 18h00 dans la majorité des bureaux de vote visités.
- g. Les procédures d'ouverture, de déroulement, de clôture et du dépouillement du scrutin ont été effectuées conformément à la loi.
- h. Il a été noté que les insuffisances relevées au fur et à mesure par les observateurs de la Société Civile après l'ouverture du scrutin ont été portées à la connaissance de la CENI, laquelle y a trouvé des solutions au fur et à mesure.
- i. Les Forces de défense et de sécurité ainsi que les forces paramilitaires (Police, Douane, Protection civile, Sapeurs-pompiers ...) ont été effectivement présentes, discrètes et professionnelles tout au long du processus dans l'ensemble des centres de votes visités.
- j. Les représentants des partis politiques du MPP, de l'UPC et du CDP étaient présents dans la plupart des bureaux de vote visités. Certains partis, notamment AGIR-ENSEMBLE, ADF-RDA, MCR, MPS, OPA-BF, MRB, Le Faso AUTREMENT et Vision Burkina étaient, par endroits, assez représentés.
- k. Des observateurs internationaux (UA, Conseil de l'Entente, OIF, CEN-SAD etc.) et un bon nombre d'observateurs locaux (CNDH, WANEP, CODEL etc.) étaient présents dans la plupart des bureaux de vote visités et ont pu observer le scrutin sans entrave.
- l. Les bureaux de vote visités étaient suffisamment éclairés.
- m. En ce qui concerne le protocole sanitaire relatif au Covid-19, il convient de mentionner que la plupart des bureaux de votes visités disposaient de gels hydro-alcooliques. En revanche, la distanciation sociale était rarement respectée. Le port du masque par les agents électoraux était très variable d'un bureau de vote à l'autre.
- n. Il a été observé que de très nombreux jeunes femmes et jeunes gens ont participé activement au processus électoral en qualité d'agents électoraux et de délégués des candidats / partis politiques.
- o. Il a été constaté sur le fichier que 48 % de femmes ont été enregistrés alors qu'en réalité les femmes constituent la majorité de la population soit 52 %.

- p. La plupart de nos observateurs ont attesté de la qualité de la centralisation au niveau communal.
- q. Il a aussi été constaté que la proportion de jeunes de la tranche d'âge de 18 à 25 ans n'est que de 9,48 % dans le fichier électoral. Ce qui est nettement inférieure à leur pourcentage dans la population globale.

B/ Des Points à améliorer :

- a. Il convient d'améliorer substantiellement l'affichage des listes électorales dans les centres de votes.
- b. Les bureaux de vote ne comportaient pas de configuration spécifique pour l'accès des personnes à mobilité réduite. Néanmoins, lesdites personnes ont pu y accéder et accomplir leur devoir civique dans les conditions prévues par la loi. Cependant, dans la mesure du possible, il conviendrait d'améliorer les conditions de vote des personnes à mobilité réduite.
- c. La communication entre la CENI et les acteurs politiques engagés dans la compétition doit être améliorée de façon à ce que les mesures prises arrivent très rapidement à ceux qui doivent les mettre en œuvre.
- d. L'engagement des citoyens et la mobilisation des électeurs devraient être assurés par les partis politiques, la société civile et d'autres institutions compétentes afin d'améliorer le taux de participation aux élections futures.
- e. En ce qui concerne les femmes, une plus grande sensibilisation devrait être menée pour encourager leur participation aux élections futures.
- f. De même, une grande campagne de sensibilisation devra être menée à l'endroit de la jeunesse pour qu'elle s'inscrive dans la liste électorale et qu'elle participe davantage aux futures élections.

**VII-ACTIONS CONCERTÉES DES MISSIONS D'OBSERVATION
POUR L'ABOUTISSEMENT PACIFIQUE DU PROCESSUS
ELECTORAL**

- 26-** Après la clôture du scrutin, les Missions internationales d'observation ont appris les réserves formulées par la coalition des partis de l'opposition faisant état de ce qu'ils considèrent comme des manquements qui pourraient de nature à altérer les résultats du scrutin. Ces réserves portaient essentiellement sur deux points à savoir la nécessité de procéder à la compilation manuelle des résultats avant toute publication et deuxièmement la découverte selon eux de l'existence de certains bureaux de vote dont la

notification n'aurait pas été faite avant. Dans le but de trouver une solution consensuelle face à cette situation de dernière minute, la Mission s'est associée à celles de l'Union Africaine, de l'OIF et des Nations Unies pour entreprendre des actions de bons offices.

- 27- Dans ce cadre, elles ont rencontré successivement les partis de l'opposition, la mouvance présidentielle, les organisations de la société civile et la CENI. Avec chacune des parties, la Mission a écouté les arguments, proposé la voie de la concertation de façon à ce que dans le cadre de la même dynamique qui a prévalu jusque-là, les incompréhensions et récriminations puissent trouver des solutions idoines, de préférence dans le cadre des mécanismes de dialogue déjà existants ou à défaut par les voies définies dans le cadre règlementaire.

Aux organisations de la Société civile, la Mission a instamment demandé qu'elles jouent sans délai leur rôle de rapprochement de toutes les positions en mettant à leur disposition des informations impartiales découlant de leur observation sur le terrain. La Mission s'est félicitée qu'à la suite de toutes ces initiatives, les Commissaires représentant l'opposition qui s'étaient retirés du travail de centralisation ont décidé de reprendre leurs places. Ce qui donne ainsi un caractère consensuel au processus de publication des résultats.

CONCLUSION

- 28- Globalement, le processus électoral ayant conduit aux élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020 s'est déroulé dans un environnement paisible sans incident majeur, en dépit du contexte général sécuritaire tendu et de certaines contraintes logistiques.
- 29- Sur la base de son appréciation de l'ensemble du processus électoral, la Mission d'observation de la CEDEAO aux élections couplées au Burkina Faso est arrivée aux conclusions ci-après :
- ✓ Ces élections présidentielle et législatives constituent une étape cruciale dans la consolidation de la paix et la promotion de la démocratie au Burkina Faso. Elles ont été rendues possibles par l'engagement et la détermination du Peuple burkinabè et de toutes les parties prenantes. La Mission félicite le Peuple burkinabè et le Gouvernement pour les dispositions prises pour la tenue de ces élections.
 - ✓ En particulier, la Mission salue le patriotisme, la patience et le civisme dont les électeurs ont fait preuve au cours du scrutin. La Mission encourage les électeurs à maintenir leur comportement exemplaire jusqu'à

8

la proclamation définitive des résultats. Elle les exhorte à garder ce sens élevé de responsabilité et à préserver les valeurs de tolérance et de paix.

- ✓ Par ailleurs, la Mission lance un appel aux candidats aux deux élections à respecter les résultats issus des urnes et les exhorte à recourir, en cas de besoin, aux voies légales pour le règlement de tout contentieux électoral.
- ✓ Enfin, la Mission d'observation de la CEDEAO, par le biais des observateurs à long terme et du Bureau du Représentant Spécial du Président de la Commission de la CEDEAO au Burkina Faso, observera les développements post-électorales. Elle remercie les Autorités compétentes du Faso pour les mesures qu'elles ont prises afin de faciliter le déploiement des observateurs dans le cadre de la tenue des élections couplées du 22 novembre 2020.

Fait à Ouagadougou, le 25 novembre 2020

S.E.M Kabiné KOMARA

Ancien Premier Ministre de la République de Guinée, Chef de Mission

